

REUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

Saint-Avold, 25 septembre 2025

Compte rendu

La société américaine Circ a volontairement saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au printemps 2025 pour mener une démarche de concertation préalable autour de son projet d'usine de recyclage de textiles à Saint-Avold : Circadian. La CNDP a nommé deux garants pour encadrer cette démarche : Mme Valérie TROMMETTER et M. Luc MARTIN. La concertation préalable, organisée du 24 septembre au 19 novembre 2025, sera rythmée par plusieurs rencontres. Le présent compte rendu retrace les échanges de la réunion publique de lancement, du jeudi 25 septembre à Saint-Avold, qui a réuni 32 participants en présentiel et 4 participants en visioconférence. Son objectif était de présenter le projet pour échanger avec le public et plus globalement ouvrir la période de concertation sur le territoire. La vidéo de cette rencontre sera mise à disposition sur le site internet de la concertation, avec un sous-titrage en allemand.

Les contributions du public ont été retranscrites sous la forme de verbatims pour être fidèles aux propos tenus. Les informations transmises par le maître d'ouvrage ont été réécrites dans un souci de pédagogie pour en faciliter la lecture.

INTRODUCTION

Salvatore COSCARELLA

Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

« Monsieur le sous-préfet, monsieur le président, monsieur le directeur, et puis mes chers collègues élus, je voudrais saluer cette noble assemblée, mesdames et messieurs.

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue à cette réunion d'ouverture de la concertation publique sur le projet industriel Circadian, consacré au recyclage chimique de textiles en polycoton.

Cette concertation, encadrée par la Commission Nationale du Débat Public et ses deux garants, est une étape essentielle d'information et de dialogue autour d'un projet majeur, par son ampleur et par l'investissement qu'il représente. En 2022, la CASAS a choisi d'acquérir le foncier de l'ancienne cokerie de Carling via l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE). Ce choix traduit une ambition claire : contribuer à la réindustrialisation de notre territoire en accueillant de grands projets structurants, générateurs d'emplois

directs et de nouvelles activités, et soutenu par un tissu dense d'entreprises sous-traitantes spécialisées.

C'est sur une partie de ce foncier que l'entreprise américaine Circ prévoit d'implanter le projet Circadian. Ce projet est porteur d'espoir et s'inscrit dans la stratégie de transformation de la plateforme chimique Chemesis vers des activités plus vertueuses, relevant de la chimie verte et de l'économie circulaire. Le recyclage chimique de textiles, à base de polyester et de coton, contribue à donner une seconde vie aux matières, tout en réduisant l'usage des produits pétroliers et les émissions de CO₂.

Ce soir s'ouvre la quatrième concertation publique organisée sur le territoire de la CASAS en moins de deux ans. C'est un exercice devenu familier, témoignant une nouvelle fois du dynamisme et de l'attractivité de notre territoire. »



Peter MAJERANOWSKI, *Président et directeur général de Circ*
Guillaume THOME, *directeur général Circ France*

La société

Circ est une société américaine qui a inventé une technologie capable de recycler des textiles. Elle est soutenue par des investisseurs de renom comme Bill Gates via le fonds d'investissement Breakthrough Energy mais aussi par des marques de vêtements comme Patagonia ou Zalando. Circ a été labellisé B Corp, un label exigeant qui confirme l'engagement RSE de la société.

La mission de Circ est de protéger la planète du coût de la mode. S'habiller est une action universelle coûteuse pour l'environnement puisque la plupart de nos vêtements sont fabriqués à partir de pétrole. L'industrie textile fait partie des secteurs les plus polluants de la planète. On estime qu'elle serait responsable de 8 à 10 % des émissions mondiales de CO₂, c'est plus que l'aviation et le transport maritime réunis à l'échelle mondiale. La plupart de nos vêtements sont des mélanges de matières comme le polycoton : un mélange de polyester, fabriqué à partir de pétrole, et de coton, une matière naturelle. Ces mélanges sont difficilement recyclables.

La technologie développée par Circ permet de séparer le polyester du coton pour que ces deux composants puissent entrer dans la fabrication de nouveaux vêtements. Les matériaux issus de ce procédé ont déjà été utilisés par plusieurs marques comme Zara ou la designer Mara Hoffman. Quelques produits issus de ces collections sont exposés à l'entrée de la réunion publique.

Pendant 5 ans, Circ a travaillé avec les marques pour montrer que le textile recyclé n'est ni marron, ni gris et n'a pas nécessairement des imperfections. Les molécules sont régénérées et n'altèrent pas la chaîne d'approvisionnement de la fabrication des textiles.

Cette phase de développement a permis à la société de consolider la technologie pour être en capacité de réaliser une usine de taille industrielle et commerciale.

Le choix du site

Après une analyse multicritère de 80 sites dans le monde, Circ a choisi celui de Saint-Avold : un site au cœur de l'Europe. Plusieurs motivations ont conduit Circ à choisir ce site :

- Les ambitions politiques européennes en matière de recyclage et de développement,
- La présence d'un mix énergétique bas-carbone,
- L'histoire industrielle locale permet de bénéficier d'un personnel qualifié et compétent et des fournisseurs aguerris.

La localisation du site facilite également l'introduction de textiles post-consommation issus de la France et des pays frontaliers comme l'Allemagne, la Belgique, les Pays-bas et le Luxembourg. La logistique est également facilitée. Enfin, l'écosystème local s'est montré accueillant, à toutes les échelles, à l'annonce d'un nouvel industriel.



Valérie TROMMETTER, Luc MARTIN

Garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public

Le rôle des garants est de veiller au droit à l'information et à la participation des publics à l'élaboration des projets qui sont susceptibles d'impacter leur environnement. Ce droit est inscrit à l'article 7 de la Charte de l'Environnement.

La Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante. Elle est indépendante car son président est désigné par l'Assemblée nationale, le Sénat et le gouvernement.

La CNDP a six valeurs fondamentales :

- L'indépendance : les garants n'ont pas de lien avec l'État, les collectivités, les porteurs de projet et les associations.
- La neutralité : les garants émettent un avis sur le déroulement de la concertation mais pas sur le projet.
- La transparence : les garants s'assurent que toutes les informations disponibles par le maître d'ouvrage sont transmises au public sur le site internet et lors des rencontres organisées.
- L'argumentation : les garants ne comptent pas les avis positifs et les avis négatifs, ils examinent et retranscrivent les expressions argumentées.
- L'égalité de traitement : les différents publics, quels que soient leur statut et leur rôle, ont le même poids dans la démarche.

- L'inclusion pour aller chercher les publics qui n'ont pas l'habitude de participer aux concertations. Par exemple, un stand sur le marché de Saint-Avoid est organisé le 26 septembre pour aller à la rencontre des habitants.

Les garants seront présents à chaque rencontre pour veiller que le droit à l'information et à la participation est respecté par le maître d'ouvrage. Ils veilleront à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations qui seront diffusées mais aussi au déroulement des rencontres pour que chacun puisse s'exprimer.

A l'issue de la concertation préalable, les garants produiront un bilan qui sera rendu public. Il précisera le déroulement de la concertation et si le respect du droit à l'information et à la participation a été effectif.



La concertation préalable

Diane BEAUCARD

Animatrice de la rencontre, directrice de l'agence Neorama

Les dispositifs de participation du public

La concertation préalable est une démarche qui se situe en amont de l'enquête publique, du 24 septembre au 19 novembre 2025. Elle est préalable au dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en Préfecture. A cette étape, le projet est encore à l'étude et les discussions sur l'opportunité du projet sont possibles. A l'issue du bilan des garants, Circ répondra aux questions et aux recommandations des garants. La société s'engagera sur le dispositif de concertation continue qu'elle réalisera entre la concertation préalable et l'enquête publique. L'enquête publique sera réalisée pendant l'instruction du dossier. Elle a été récemment renommée et s'intitule désormais la consultation du public. Cette démarche sera présidée par une commission-enquêteur qui donnera son avis sur le projet et la façon dont il est perçu.

Le dispositif de concertation préalable

Une diversité de supports d'information a été réalisée. Le dossier de concertation est disponible lors des rencontres mais également à la CASAS et à la mairie de Saint-Avoid. Une synthèse a également été conçue. L'ensemble de l'information autour du projet est disponible sur le site internet de la concertation : www.circadian-concertation.fr. Les comptes rendus et les supports de présentation des rencontres seront publiés.

Le public peut contribuer sur le projet de trois manières :

- Les cahiers d'acteurs permettent aux personnes morales (collectifs, associatifs, entreprises, institutionnels) de réaliser une contribution au titre de leur collectif.
- Les registres de contribution sont disponibles pour que les habitants puissent poser des questions et émettre un avis. Ils sont présents sur le site internet mais

également en version papier à la mairie de Saint-Avold et au siège de la CASAS. Un registre sera également présent lors de chaque rencontre.

- La messagerie vocale, disponible sur une ligne gratuite : **06 45 12 20 95**. Les contributions émises sur ce canal seront retranscrites sur le site internet du projet où les réponses aux questions seront apportées.

Également, plusieurs rencontres seront organisées au cours de la période de concertation préalable et notamment :

- Le 26 septembre au matin sur le marché de Saint-Avold pour aller à la rencontre des habitants.
- Une conférence débat sera organisée le 16 octobre à l'IUT Moselle-Est et traitera des enjeux de structuration de la filière des textiles. Seront présents l'ADEME, Refashion (éco-organisme dédié), Synergie TLC (représenté lors de la réunion par Vosges TLC), des marques de vêtements, etc.
- Un atelier thématique sera organisé le 22 octobre pour échanger sur l'intégration environnementale du projet. Le public peut choisir le deuxième thème de l'atelier en séance ou sur le site internet jusqu'au lundi 29 septembre.
- Enfin, une réunion publique de clôture aura lieu le 5 novembre 2025 pour partager les premiers enseignements de la concertation préalable.



Le projet Circadian : les enjeux et procédé

Peter MAJERANOWSKI, *Président et directeur général de Circ*

Guillaume THOME, *directeur général Circ France*

Les enjeux de la filière des textiles

Le projet a trois objectifs principaux :

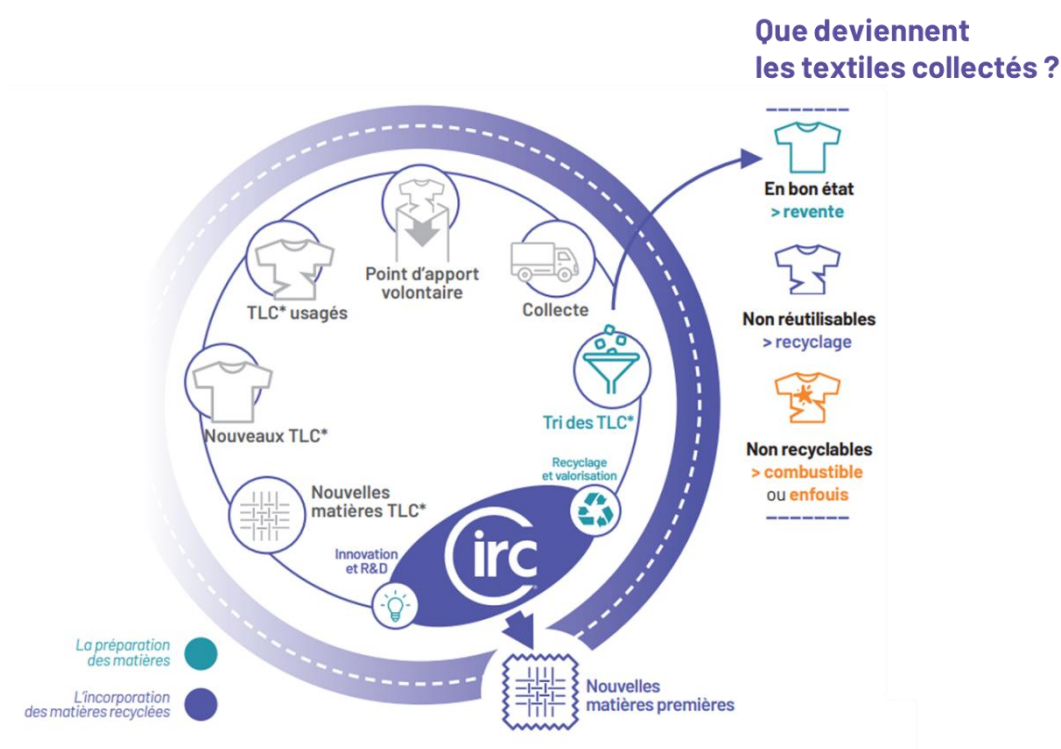
- Le premier est de réduire l'impact environnemental de la filière des textiles. La filière utilise une quantité importante de ressources naturelles, notamment de l'eau, et du pétrole. Produire un t-shirt en coton consomme 2 700 litres d'eau douce, soit ce qu'une personne boit en 2,5 ans.
- Le deuxième objectif est d'industrialiser la filière de recyclage. Aujourd'hui, moins de 1 % des textiles sont recyclés. Un changement d'échelle des acteurs de la filière est nécessaire.
- Le troisième objectif est de contribuer à construire un écosystème local autour du recyclage en France. Les acteurs de la collecte et du tri sont essentiellement des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ils sont particulièrement fragilisés en ce moment, notamment par le développement de la vente de seconde main.

Les textiles qui ne sont pas réutilisés sont soit recyclés comme pour la construction de panneaux d'isolation phonique soit incinérés ou mis en décharge. Développer la filière de

recyclage du textile vers le textile va permettre de renforcer l'écosystème français et européen.

La raison d'être de Circ est de régénérer des fibres qui sont non recyclables aujourd'hui : le polycoton. La société a choisi la France et l'Europe car la réglementation y est très ambitieuse avec notamment le système de REP (Responsabilité Elargie des Producteurs). En 2025, l'Europe a rendu obligatoire la collecte séparée des déchets textiles.

Les textiles sont collectés en point d'apports volontaires (la collecte), ils sont ensuite triés. S'ils sont en bon état, ils seront revendus pour être réutilisés, sinon ils seront recyclés ou incinérés et enfouis s'ils ne sont pas recyclables. Les matériaux recyclés par Circ seront réutilisés pour produire des textiles en intégrant une chaîne de valeur responsable.



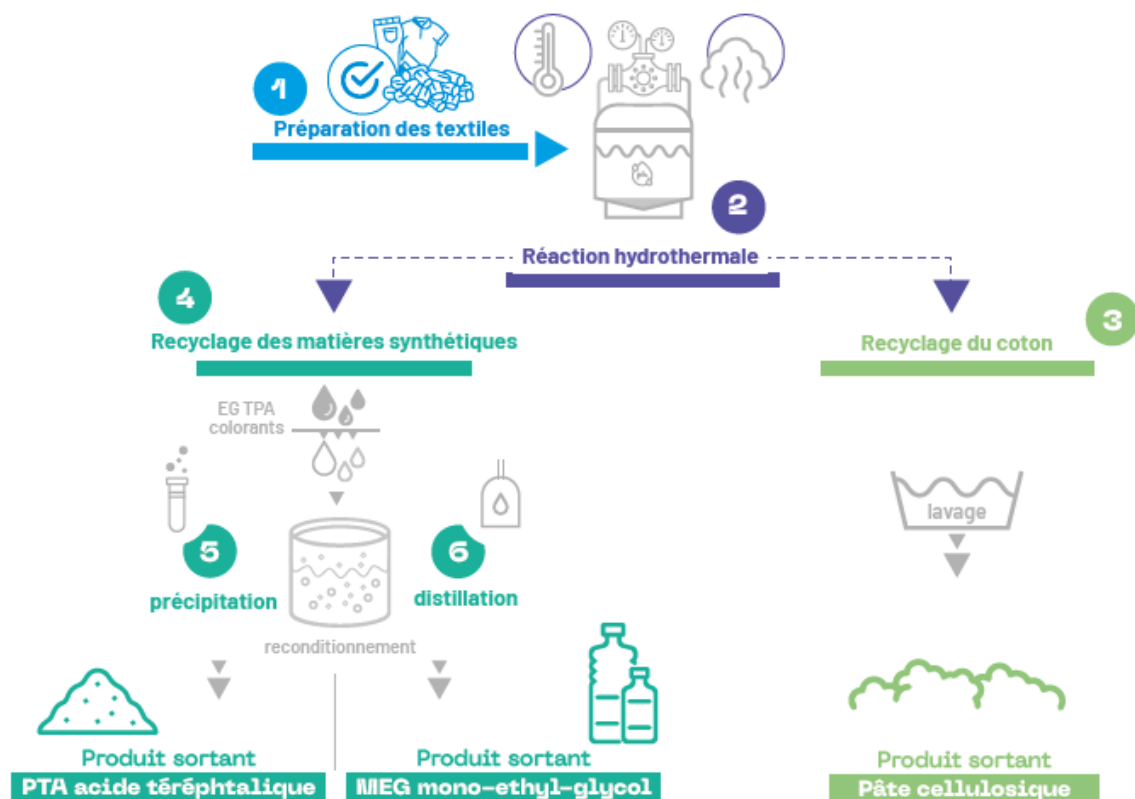
Le procédé Circ

Après l'étape de collecte et de tri, les textiles recyclables sont amenés sur le site de l'usine. Ils passent par un centre de contrôle qualité pour s'assurer que les produits reçus sont conformes au cahier des charges. Le textile doit être du polycoton et non du nylon ou de l'élasthane. Les données des centres de collecte et de tri en Europe indiquent qu'il y a davantage de coton que de polyester dans les textiles en polycoton.

Trois matériaux différents sortiront de l'usine :

- La pâte cellulosique, pour produire des textiles de type lyocell ou viscose ;
- Les monomères (PTA et MEG) pour créer des textiles à base de polyester.

Les déchets textiles sont les principaux intrants de l'unité. Ils proviendront de deux catégories : les textiles post-industriels et les textiles post-consommation. L'objectif est de privilégier les textiles post-consommation, ceux qui sont déposés dans les points d'apport volontaires. En revanche, au démarrage de l'usine, le textile post-industriel devrait être majoritairement utilisé car la filière de collecte et tri des textiles post-consommation n'est pas encore prête pour alimenter entièrement l'usine. L'usine Circadian permettra de créer des débouchés aux collecteurs-trieurs français et européens. Circ estime qu'au bout d'un an, entre 10 et 20 % des textiles recyclés seront issus de la post-consommation avec un objectif de 50% au bout de 5 ans.



Le cœur du procédé repose sur le principe de l'autocuiseur. Les textiles provenant du centre de contrôle qualité seront découpés en petits carrés de 1 cm. Ils seront ensuite placés dans de l'eau chaude mise sous pression. Le polyester se décompose pour libérer les fibres de coton. Les colorants restent dans le liquide de polyester décomposé. Le coton est lavé plusieurs fois pour devenir une pâte cellulosique qui sera ensuite envoyée dans des filatures. Le « jus » de polyester décomposé sera séparé des colorants. Le liquide mono-éthyl-glycol sera ensuite séparé de l'acide téréphtalique (PTA). Ces deux matières seront envoyées dans des usines de polymérisation ce qui permettra ensuite la création de nouveaux fils de polyester dans une filature.

Les ressources nécessaires

Pour fonctionner, l'unité industrielle a 340 000 m³ d'eau par an avec un taux de recyclage de plus de 85 %. Circ poursuit les études pour réduire le besoin en eau.

Le principe d'autocuiseur nécessite de l'électricité de manière significative (175 000 MWh) et entre 20 et 25 tonnes par heure de vapeur. L'utilisation de gaz sera nécessaire pour cristalliser les molécules de PTA.

Également, deux réactifs sont utilisés dans le cadre du procédé : la soude et l'acide sulfurique, des réactifs couramment utilisés en chimie. Ils seront stockés sur site.



Echanges avec la salle

Question de Jean-Marie Bonnetier, président de l'association ADELP : « Nous sommes une association apolitique et nous sommes en quelque sorte les porte-paroles des riverains de la plateforme chimique de Carling qui connaît depuis de très nombreuses années, 50 ans, des pollutions plus ou moins importantes même si ces pollutions ont été réduites.

D'abord, qu'il y ait une réindustrialisation du site de Carling, c'est une bonne chose. Deuxièmement, ce qui est positif aussi, c'est le fait que, les industries textiles polluent beaucoup, énormément, l'air, l'eau, les sols, et qu'on peut réduire cette pollution par le recyclage. C'est une bonne chose.

Ceci étant, en tant que défenseur de l'environnement, j'ai quand même quelques questions à poser, notamment en ce qui concerne les textiles que vous allez recycler. Donc, vous avez parlé du polycoton. Ce n'est pas uniquement un mélange de coton et de polyester, il y a aussi des additifs. Il y a des colorants dont vous avez parlé tout à l'heure. Sur les t-shirts, il y a des floccages, d'autres espèces chimiques, des plastiques et autres. Pour rendre le polyester assez souple, les industriels ont ajouté des phtalates. Les recherches toxicologiques ont montré que les phtalates ont des effets tératogènes. C'est-à-dire que les spécialistes ont montré que ces molécules ont la particularité de pénétrer la barrière placentaire des femmes enceintes et interviennent sur le fœtus et notamment sur le fœtus mâle en créant des malformations génitales. Donc ma question, une parmi tant d'autres, comment allez-vous neutraliser les phtalates ?

Pour nous, il est très important de savoir comment ces produits vont être piégés, vont être annulés et ne pas être rejetés dans l'environnement. Je sais bien qu'une absence de pollution à 100 % n'existe pas, mais on demande de votre part, des études complètes et surtout des analyses ponctuelles, précises. Généralement, les analyses sont faites non pas par l'industriel en question, mais par des laboratoires indépendants, et notamment deux laboratoires indépendants pour pouvoir comparer les différentes doses. »

Réponse de Circ : Les textiles admis devront répondre à un cahier des charges rigoureux et exigeant. Les flocages, par exemple, ne seront pas admis au sein de l'usine. Nous avons un processus de qualification avec les fournisseurs que nous avons testé dans notre usine de démonstration aux Etats-Unis. Également, une partie importante de l'investissement sera dédié au traitement des eaux. L'eau sera traitée avant d'être rejetée dans l'environnement. Nous aurons entre 7 et 8 unités de traitement des eaux pour éviter de rejeter des éléments nocifs pour l'environnement et l'homme. Nous analysons en détail la qualité des eaux rejetées par notre usine de démonstration. Elle est conforme à la réglementation.

Question : « Vous savez qu'au niveau de la plateforme chimique de Carling, il existe ce qu'on appelle une Commission de Suivi de Sites, présidée par M. le sous-préfet qui est ici, et il serait souhaitable que votre entreprise soit présente chaque année à cette commission. Il faudra faire la demande auprès de la préfecture et de la sous-préfecture, de telle manière à ce que chaque année, vous puissiez mettre en évidence et donner un petit peu tout ce qui se passe concernant les efforts qui ont été faits concernant l'environnement, quels sont les différents taux de pollution, comme le font Arkema, TPF, URSA et autres industriels. »

Réponse de Circ : Nous sommes familiers avec le processus de Commission de Suivi de Site qui existe sur les territoires disposant d'un PPRT. C'est avec plaisir que nous y participerons et viendrons présenter les résultats de l'usine.

Question, directrice du centre de tri TLC Vosges : « Je voudrais savoir, nous dans notre centre de tri, on trie des vêtements, qui sont des vêtements post-consommation évidemment, mais avant d'envoyer les vêtements chez vous, ils devront nécessairement passer par un autre centre, si j'ai bien compris. Ils ne pourront pas être traités directement chez vous. Il va falloir qu'on détermine les compositions. Vous allez délisser chez vous, enlever tous les points durs ? Je suppose que ça devra se faire avant. »

Réponse de Circ : Avant d'intégrer l'unité industrielle, la composition des textiles sera vérifiée dans notre centre de contrôle qualité qui s'occupera également de délisser les textiles, c'est-à-dire, retirer les points durs (braguettes, boutons, etc.). Nous travaillons avec des fournisseurs que votre association connaît bien : Andritz associé à Pellenc dans le sud de la France. Ils ont des technologies pour retirer les points durs de manière efficace. Pour d'autres technologies, il est encore difficile d'enlever un bouton sans retirer la moitié d'une chemise mais cette technologie en est capable. Il ne s'agit pas d'un centre de tri mais d'un centre de contrôle qualité. Sinon, nous générerions un trafic routier trop important, ce qui ne nous semble pas souhaitable.

Remarque de Thomas ABOUT, président de la CFDT Chimie Energie et GazelEnergie : « C'est un immense plaisir et nous vous souhaitons la bienvenue dans le territoire. Notre tout petit territoire justement, à l'échelle de la planète, a été retenu et vous avez entièrement raison de le retenir puisque nous cochons toutes les cases et la présentation que vous venez de faire, c'est absolument nous. Nous sommes présents pour vous et nous

allons réussir le projet de votre vie, j'ai envie de dire, de construire cette première usine. La seconde chose, c'est, je souhaite, je l'espère, que GazelEnergie soit votre partenaire industriel pour des services industriels pour demain. En tout cas, sachez avec force, soyez convaincus que nous serons vos premiers soutiens dans le territoire. »

Question : « Votre usine traitera du polycoton. J'imagine qu'il y aura des erreurs de tri à l'entrée de votre usine. Je souhaite savoir sur 100 tonnes de textile, combien pensez-vous qu'il y aura de matière qui sera amenée à repartir hors de cette usine parce que non traitable ? Et si on parle des camions, avez-vous une réflexion sur la logistique et notamment le train ? Nous sommes convaincus des voies ferroviaires. »

Réponse de Circ : Il peut y avoir des erreurs de tri en amont de notre usine. Nous estimons que nous aurons entre 10 et 15 % d'erreurs de tri. Le centre de contrôle qualité va délisser mais également vérifier que le textile reçu soit bien du polycoton. Il y aura également quelques erreurs liées à la technologie. Lorsque les textiles sont empilés, c'est le textile du dessus qui est vérifié. Il faut bien les étaler avant. Il y a des vêtements où l'élasthane n'est pas visible car à l'intérieur d'une fibre en polycoton par exemple. Nous avons prévu quelques pourcentages d'imprécision. Nous aurons un équipement dédié pour récupérer ces matériaux solides non cellulodiques non dissous par l'autocuiseur.

Nous sommes aussi adeptes du train, mais pour parvenir à déployer cette solution le projet de plateforme logistique Captrain (à proximité) est essentiel. De premières discussions se sont déroulées il y a quelques mois mais il est prématuré à ce stade de savoir si elle sera effectivement construite.



Le projet Circadian : l'intégration au territoire

Florent HOCHARD

Chargé d'opérations à l'Etablissement Public Foncier du Grand Est

L'EPFGE a été sollicité par la CASAS pour l'accompagner dans sa volonté de remettre en état le terrain de l'ancienne cokerie de Carling pour le rendre à nouveau compatible avec un usage industriel et accueillir de nouvelles industries. Une première phase de remise en état a démarré au deuxième trimestre 2024 et s'est achevée au premier trimestre 2025 pour accueillir de nouvelles industries.



Alexandre Muller

Chef de projet SEBL Grand Est

La CASAS a missionné la SEBL en 2023 pour étudier la reconversion de cette grande friche industrielle. L'ancienne cokerie a généré d'importantes pollutions sur le site. Depuis 2023, des études ont été menées pour constituer un futur lotissement industriel qui permettra d'accueillir un certain nombre d'entreprises, dont Circ. Le site, d'une surface de 40 hectares sera aménagé pour les futurs industriels. Des aménagements publics et des compensations environnementales seront réalisés sur le site et en dehors du site.

Un dossier a été déposé à l'administration le 18 juin 2025. Il est en cours d'instruction. Une enquête publique sera menée dans le cadre du permis d'aménager. L'autorisation environnementale permettra de réaliser l'ensemble de l'aménagement du site.



Guillaume THOME,

Directeur général Circ France

L'intégration environnementale

L'usine sera classée ICPE en raison du stockage de produits chimiques, notamment la soude mais aussi en raison du stockage des textiles. L'usine serait probablement classée SEVESO en raison de l'utilisation du peroxyde d'hydrogène. Des tests seront réalisés au mois d'octobre aux Etats-Unis pour définir la quantité nécessaire pour le projet Circadian et permettre ainsi de finaliser le classement (Seveso seuil haut ou bas) Ce produit est déjà utilisé sur la plateforme.

Un certain nombre d'études seront reprises du permis d'aménager, notamment en matière de biodiversité. Une étude est également en cours pour définir le point de rejet de l'eau utilisée. Le cabinet SETEC, qui connaît bien le territoire, réalise les différentes études en cours (listées dans le support de présentation, disponible sur le site de la concertation).

Les alternatives et les options

Au lancement du projet, l'intégration en aval était questionnée. Circ s'est demandé s'il allait intégrer des filatures au sein du projet. Il s'agit d'un investissement important et la société a préféré se concentrer sur le procédé qu'elle maîtrise et qui est véritablement novateur.

Plusieurs options et alternatives sont toujours étudiées par Circ :

- Le rejet de l'eau comme mentionné précédemment.
- La gestion du centre de contrôle qualité par des partenaires actifs aujourd'hui dans le tri textile.
- La logistique avec le projet de plateforme logistique Captrain qui est essentiel pour privilégier le transport ferroviaire. De premières discussions se sont

déroulées il y a quelques mois mais il est prématuré à ce stade de savoir si elle sera effectivement construite.

Le calendrier

Circ souhaite déposer le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en mars-avril 2026. Le permis pourrait être accepté en décembre 2026 ce qui permettrait d'initier la construction à la fin de l'année 2026 pour une mise en service en 2028.



Le temps de questions réponses

Question Sylvain KREBS, représentant syndical de la CGT chez GazelEnergie : « Vous arrivez sur un territoire qui a beaucoup souffert au niveau de l'emploi. On a beaucoup de mauvaises nouvelles au fur et à mesure qui s'accumulent, avec beaucoup de fermetures. Et là, en fait, on est ravis, on est très heureux de pouvoir vous accueillir. Et moi, quand j'ai vu 200 emplois induits, forcément, pour nous, c'est une très bonne nouvelle et c'est un rayon de soleil. Donc, on est très heureux de vous accueillir. Après, forcément, en travaillant chez GazelÉnergie, on espère qu'on pourra travailler avec vous, on espère de tout cœur, comme mon collègue Thomas, on en a parlé tout à l'heure. J'ai deux questions. On parle de 200 tonnes de textiles par jour. J'aurais bien aimé avoir une carte pour savoir jusqu'où vous alliez pour rechercher le produit. Vous avez parlé de prototypes aux Etats-Unis. Je n'ai pas bien compris pourquoi vous n'avez pas pu développer quelque chose d'industriel à la taille de ce que vous pourriez faire chez nous ? Et j'aimerais bien aussi, par la suite de ces trois questions, que vous puissiez développer un peu au niveau de l'emploi. Parce que les emplois induits, qu'est-ce que ça représenterait directement sur le site, chez vous, sur Circadian ? Et les emplois induits derrière, quel type d'emploi, bien entendu ? »

Réponse de Circ : Les points sur la carte ci-contre illustre les trieurs qui se sont positionnés sur des projets de tri de textile pour le recyclage (en complément de leurs activités de tri pour ré-emploi). La plupart trie manuellement pour dire si un t-shirt est de bonne qualité. Nous avons besoin d'autres compétences pour trier les matières (polycoton, élasthane, etc.). Une industrialisation de la filière est nécessaire pour répondre à notre besoin. Nous travaillons avec six acteurs, lauréats de l'appel à projets de Refashion, l'éco-organisme qui s'occupe de la fin de vie des textiles. Vosges-TLC (en région Grand Est) fait partie des lauréats . Nous avons d'abord identifié des partenaires français. Nous allons également échanger avec des acteurs européens (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). Nous allons



regarder dans un rayon entre 600 et 800 km autour de Saint-Avoid. Concernant les textiles post-industriels, les chutes, de tissus, nous allons regarder là où la production est la plus importante, à savoir sur le pourtour méditerranéen mais aussi en Asie. Mais nous privilégierons les textiles post-industriels d'origine européenne, partout où ils seront disponibles – à cet effet, j'ai visité la semaine dernière l'entreprise Dodo à St Avoird : il y aurait là quelques centaines de tonnes de chutes textiles en polycoton que nous serions ravis d'accepter en alimentation de notre usine si le processus d'homologation va à son terme.

La première usine n'a pas été faite aux Etats-Unis car les conditions ne sont pas aussi motivantes. Le premier système de REP vient d'être mis en place en Californie, il faudra plusieurs années avant que l'écosystème se développe. La réglementation européenne encourage également les marques à utiliser des fibres recyclées. Ainsi, beaucoup de nos clients sont situés en Europe. Enfin, nous travaillons avec des équipementiers européens : Andritz pour le traitement du coton et GEA pour le traitement du liquide. Notre première usine sera une vitrine de notre société. Ainsi, nous souhaitons l'implanter à l'endroit où cela fait le plus de sens.

Les emplois induits sont les emplois qui permettent au boulanger de travailler grâce à la présence de plusieurs travailleurs sur le chantier de construction. Nous, nous parlons ici des emplois directs et indirects, tels que la maintenance industrielle, la sous-traitance. Nous parlons de 200 emplois directs et indirects dont la répartition précise entre direct et indirecte n'est pas faite car un certain nombre de ces emplois peut aussi bien être sous-traité qu'internalisé, comme c'est le cas de la maintenance industrielle. Dans les grandes proportions, il y aurait environ 70 emplois directs et 130 indirects. Concernant le type d'emplois, il y aura environ 50 opérateurs en 3-8 et une cinquantaine d'emplois en maintenance. Le centre de contrôle qualité pourrait générer jusqu'à 30 emplois. Il y a également des emplois en lien avec la logistique, environ une trentaine. Enfin, pour le reste des emplois ils concernent des fonctions supports comme la finance (comptabilité...) mais aussi des laborantins, des ingénieurs, etc.

Question représentant du parti Les Ecologistes : « Dans le dossier de concertation, vous évoquez 200 tonnes par jour. Est-ce que c'est dès le départ que vous aurez ces 200 tonnes ? La question a son importance, notamment par rapport à cette question de post-industriel et post-consommation, parce que le post-industriel, vous l'avez rappelé tout à l'heure, provient généralement de loin, donc d'Asie ou du bassin méditerranéen. Est-ce que le post-consommation va se substituer au post-industriel, ou va venir s'y ajouter pour atteindre les proportions jusqu'à 50 % dans 5 ans, comme vous l'annoncez. »

Réponse de Circ : Nous envisageons une montée en charge pendant un trimestre pour atteindre 200 tonnes par jour. Cette quantité a été déterminée par rapport à la taille des équipements industriels existants sur le marché. Nous ne voulons pas forcer nos fournisseurs à redesigner les équipements, ce qui rajouterait un risque technologique à

notre projet. L'objectif est de réduire le post-industriel au profit du post-consommation progressivement.

Question du maire de Carling : « C'est notre quatrième concertation préalable en trois ans, cela prouve le dynamisme du territoire de la Casas. Ça prouve aussi la culture industrielle de notre région. Des décennies de charbon, de chimie, d'électricité. Et donc, il y a une acceptabilité industrielle qui est forte chez nous. Ça commence un peu à se perdre chez les jeunes, bien sûr. Donc, moi, en tant que maire de Carling, en tant que riverain, le point de surveillance, puisque ça risque d'être SEVESO, c'est de ne pas augmenter le périmètre du PPRT. D'ailleurs, le PPRT de 2013 ne le permet pas, on ne peut pas augmenter le périmètre. La deuxième, c'est l'odeur. Il y a actuellement beaucoup de problèmes d'odeur. Je pense que c'est une nouvelle usine qui démarre. La fermentation, ça pose actuellement des problèmes. Et le troisième, c'est le bruit pour les riverains, c'est très important. Le reste, on fait confiance aux industriels. Et donc, je n'ai pas d'inquiétude. On a eu des usines SEVESO 100 fois plus dangereuses que celle-là. On a une usine de 1000 tonnes d'ammoniac par jour, donc ça, on le sait gérer dans la région. »

Réponse de Circ : Nous n'allons pas agrandir le périmètre du PPRT actuel. Les usines de démonstration situées aux Etats-Unis ne génèrent pas d'odeur puisque nous fonctionnons en système clos. Il n'y a pas de lien entre la pâte à papier (qui peut générer des odeurs) et la pâte cellulosique car cette dernière ne contient pas de soufre. La seule source de bruit que nous identifions, à ce stade, c'est le déchiquetage du textile. Nous récupérons des t-shirts ou des jeans complets pour en faire des petits morceaux. Nous allons tout faire pour confiner le bruit et prendre les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait pas de nuisances.

Question : « Concernant la réaction hydrothermale, c'est-à-dire dans l'autocuiseur dont vous avez parlé, je suppose que la vapeur est créée par l'énergie électrique. La question est la suivante : vous savez qu'il y a un certain nombre d'installations autour du site sur lequel vous allez vous installer. Est-ce que vous avez étudié le fait de pouvoir utiliser toutes les calories, toute l'énergie thermique qui est émise par les autres installations pour pouvoir garder ces calories et les envoyer dans le dispositif qui permet cette réaction hydrothermale. Donc en d'autres termes, recycler toute l'énergie thermique des autres installations pour les utiliser, sachant que toutes les déperditions thermiques perturbent beaucoup l'environnement, tous les flux énergétiques qui sont envoyés dans l'atmosphère perturbent également le climat. »

Question : « Est-ce que la chaleur fatale produite sur la plateforme pourra être utilisée ? »

Réponse de Circ : A la recherche de synergies, nous sommes en train d'évaluer toutes les options afin d'utiliser les équipements de génération de vapeur existants ou en projet (Gazel Energies) sur la plateforme. Pour la récupération de la chaleur fatale (l'énergie thermique qui est émise par les autres installations), la question fondamentale est d'éviter l'intermittence du service. Nous allons regarder la vapeur non utilisée sur la plateforme et nous joindre au groupe de travail actuel de Chemesis sur le sujet.



Conclusion

Valérie TROMMETTER, Luc MARTIN

Garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public

Les garants remercient le public pour le respect, l'écoute et les questions intéressantes posées par les participants au maître d'ouvrage.

Les garants encouragent les participants à contribuer sur le choix des thèmes pour l'atelier du 22 octobre.

Les garants demandent que le cahier des charges des textiles puisse être partagé au public ainsi que les conclusions des tests concernant le peroxyde d'hydrogène impliquant le classement SEVESO du site. Ces éléments seraient à communiquer avant la clôture de la concertation préalable.